



Déclaration préalable au CTSD du 7 septembre 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Juste avant les vacances, le nouveau ministre de l'Éducation nationale a invité les équipes pédagogiques à organiser une rentrée en musique. Pour sa part, dans une longue interview au magazine L'Obs, il a plutôt choisi de faire sa rentrée politique en fanfare.

Dans cet article, il convoque les symboles, trompeurs et passésistes mais populaires, d'une école à la dérive. On y apprendrait à lire avec la méthode globale et on y enseignerait les mathématiques modernes, à grands renforts d'« égalitarisme » et de « pédagogisme ». En creux, le ministre Blanquer, huitième ministre de l'Éducation nationale en quinze ans, annonce qu'il va remettre, lui, l'École sur les rails. Il n'y aurait là rien de si fâcheux, s'il ne s'agissait justement d'éducation. Quinze ans, c'est exactement, le temps d'une scolarité.

Heureusement, la réalité des classes et l'engagement quotidien des enseignants ont plus de cohérence que les discours des ministres successifs. Cependant, c'est bien de continuité et de soutien dont élèves et personnels ont besoin, si l'on veut pouvoir un jour mesurer l'efficacité des politiques éducatives et assurer la sérénité dans les établissements scolaires. Qu'il s'agisse des élèves, des familles, de la Nation, le ministre a raison, la confiance en l'École et ses enseignants est essentielle. Le ministre pourrait-il invoquer la confiance et finalement cultiver la méfiance si ce n'est la défiance ?

Bien plus que des déclarations de confiance démenties par ses discours sur notre École, les enseignants attendent très vite de leur ministre des preuves de confiance.

Les contrats aidés :

Quelques jours seulement après que la dotation de 50000 contrats aidés a été dévoilée, le gouvernement et le ministère multiplient les annonces : diminution des contrats compensés par la transformation des contrats aidés en contrat d'AESH, création d'emplois supplémentaires d'AESH...

L'Unsa-Education a décrypté les chiffres et les mots : le bilan est inquiétant. En l'absence de chiffres précis pour notre département, nous vous livrons l'analyse nationale... tout en espérant qu'elle soit plus favorable chez nous.

Accompagnement des élèves en situation de handicap

Le ministre a beau afficher une priorité absolue à l'accompagnement du handicap et assurer que la promesse présidentielle que chaque élève handicapé soit accompagné sera tenue, pour l'Unsa-Education le compte n'y est pas. Certes, une partie des 23 000 contrats supprimés à la rentrée 2017 sont compensés par leur transformation en 6400 emplois d'AESH, mais ce n'est rien de moins que la poursuite du plan de pérennisation engagé par François Hollande en 2015.

8000 AESH en plus à la rentrée ? Non ! Seulement 1600 !

80% de ces emplois sont issus de la transformation de contrats aidés en contrat d'AESH, les 6400 emplois déjà budgétés lors de la précédente mandature : voilà qui relativise considérablement les annonces de J.M. Blanquer.

Pour l'Unsa-Education, l'école inclusive est une priorité, et l'accompagnement est un des éléments indispensable à sa réussite : alors que les besoins en accompagnement ne cessent de croître, comment tenir cette promesse avec une telle baisse des contrats aidés et une si faible augmentation du plafond d'emploi des AESH ? En plus de la poursuite du plan de pérennisation, nous demandons une augmentation significative des recrutements d'AESH.

Aide administrative

Les instructions adressées aux recteurs précisent que l'aide à la direction d'école sera maintenue "à la marge", en privilégiant les directions d'école sans décharges. Le 28 août, J.M. Blanquer affirmait pourtant que les 50 000 contrats aidés seraient affectés à l'accompagnement du handicap, et nos premières remontées du terrain lui donnent raison.

Pour le SE-Unsa, cette mission a toujours été la variable d'ajustement de la politique d'emploi aidé. Cette disparition va contribuer à la dégradation des conditions de travail des directeurs. Le SE-Unsa réclame le maintien de l'existant et la création à terme d'un secrétariat pérenne. Dans les endroits où cela est nécessaire, le SE-Unsa accompagnera les collègues dans leurs actions.

Personnels en contrat aidé

Que dire enfin des 12 000 personnes qui seront sans emplois au 1^{er} septembre ? Se retrouver au chômage et privé de 650€ et d'un accès à l'emploi c'est une situation dramatique pour les personnes concernées.

Pour le SE-Unsa, les collègues toujours éligibles à un CUI doivent se voir proposer une solution rapide de ré-emploi.

Nous rappelons que la question de la formation des agents en contrats aidés vers l'accès à l'emploi et une meilleure insertion professionnelle reste primordiale.

Le SE-Unsa est particulièrement mobilisé sur ce dossier : nous serons très attentifs aux conditions de rentrée des élèves et des personnels impactés par cette mesure.

La rentrée dans les écoles :

Si le ministre parle beaucoup de l'école primaire et de l'acquisition indispensable des « fondamentaux » par tous les élèves, il ne choisit pas d'actionner les mêmes leviers que lors du quinquennat précédent.

Première rupture : l'organisation de la semaine scolaire

Depuis 2013, et malgré plusieurs modifications des textes réglementaires, le retour à cinq matinées de classe était un principe fort porté par les trois ministres précédents. Il s'agissait bien de regagner du temps de qualité pour les apprentissages, temps précieux pour les élèves les plus fragiles. En donnant la possibilité aux acteurs locaux de revenir à quatre jours, le ministre a sciemment abandonné, à la demande du président de la République, la défense de l'intérêt des enfants au profit des intérêts à court terme des collectivités et des personnels. Un tiers des écoles reviennent ainsi dans la précipitation à quatre jours.

Deuxième rupture : la focalisation sur la seule année de CP

La Refondation avait bien mis en évidence la progressivité des apprentissages. Dans les nouveaux programmes du cycle 2, le choix a été fait, en tenant compte des recherches pédagogiques ancrées dans la réalité des classes, d'accorder un an de plus à ces apprentissages « fondamentaux ». Le nouveau slogan « 100% de réussite au CP » peut se traduire par une pression exagérée et contreproductive sur les enfants et sur les maîtres. Restreindre l'action des maîtres + au seul CP, soit en dédoublant les classes, soit en co-intervenant toute la semaine, ne paraît pas être un choix pertinent, d'autant plus qu'il a souvent été réalisé au détriment du dispositif « plus de maîtres que de classes » dont on n'a pas évalué l'impact et qui concernait davantage d'élèves.

Troisième rupture : la réhabilitation de la pratique du redoublement

Aux antipodes des conclusions de toutes les recherches scientifiques sur le sujet, le ministre porte un discours positif sur le redoublement. Le difficile travail de conviction mené depuis des décennies auprès des enseignants est mis à mal et il y a fort à parier que les redoublements en fin de CP vont augmenter à la fin de cette année scolaire. Le redoublement n'est pas une réponse pédagogique aux difficultés d'apprentissage d'un élève mais une réponse aux difficultés d'enseigner pour les professeurs... Pour le SE-Unsa, développer la formation continue autour de l'appropriation des programmes du cycle 2, réduire les effectifs (tous les effectifs !), faciliter le travail en équipe seraient des entrées plus efficaces.

Un dernier exemple de rupture ? Les nouvelles évaluations CP !

Pour le SE-Unsa, les enseignants de CP sont des professionnels qui disposent déjà de nombreux outils pour repérer les enfants qui ont besoin d'une attention particulière. La pauvreté des exercices proposés ne leur apportera aucune information qu'ils n'obtiennent déjà en observant les élèves au travail et en consultant les documents transmis par les enseignants de grande section.

Ces évaluations dramatisent inutilement l'entrée au CP, alors que les familles et les élèves ont besoin d'être rassurés sur le fait que tout ne se joue pas dans les premières semaines, que chaque enfant est différent et que c'est normal ! Elles créent une pression sur tous les membres de la communauté éducative, pression inutile et contre-productive, aux antipodes de tout ce qui a été développé dans les nouveaux programmes. Couplées à la réhabilitation

du redoublement dans le discours du ministre, on voit les dégâts potentiels d'une telle mesure initiée dans la précipitation.

Nous conseillons à nos collègues d'impérativement relativiser l'importance de ces évaluations, tant pour eux que pour les familles auxquelles il faudra restituer les résultats. Gageons que s'ils ne le font pas, ça fera les choux gras des éditeurs de cahiers de vacances pour les années à venir...

Nous ne savons pas non plus à qui incombera l'impression de ces évaluations, dont on nous dit qu'elles arriveront sous format numérique dans les académies.

Dans les collèges

Dès sa prise de fonction, le ministre a mis en œuvre les engagements du président de la République en « assouplissant » la réforme du collège. Il s'est défendu de vouloir détricoter cette réforme jugée indispensable pour améliorer les résultats médiocres de notre système éducatif.

Alors que cette réforme pédagogique exige des efforts soutenus, le risque est grand de la voir s'ensabler sous l'effet du « laisser-faire, laisser-aller ». Tout dépendra de la façon dont le ministre entend mener les chantiers qu'il ouvrira cette année, en particulier celui, annoncé, du diplôme national du brevet (DNB).

Quel sera l'avenir du socle commun et du DNB ?

Le socle commun de connaissances et de compétences aura bientôt 12 ans. Pourtant deux systèmes d'évaluation continuent à cohabiter : les notes, qui font l'objet de moyennes, et les niveaux de maîtrise des compétences. La Refondation n'a pas tranché. Elle a cependant fait le choix de valoriser davantage la maîtrise des compétences du socle que celle des savoirs disciplinaires.

Le SE-Unsa considère que le DNB doit aller plus loin : cette priorité doit se traduire par des épreuves écrites et orales intégrées au processus d'orientation (logiciel Affelnet) se déroulant à la fin du 2^e trimestre pour faciliter et harmoniser le positionnement des élèves dans la maîtrise des domaines du socle.

Ce changement des modes d'évaluation, qui conditionne le changement pédagogique initié par la mise en place de l'AP (accompagnement personnalisé) et des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) en 2016 au collège, n'est possible que par un effort réel pour la formation continue des enseignants. Des journées de formation en établissement et en bassin doivent être mises en œuvre sur l'articulation entre le suivi périodique des acquis et le positionnement sur les composantes du socle.

Que deviendront les expérimentations sur la mixité scolaire ?

Pour notre ministre, ce dont souffre notre École, c'est de « l'égalitarisme ». Avec un tel raisonnement, il n'est pas surprenant qu'il se soit peu exprimé sur les inégalités de réussite scolaire générées par la non-mixité de très nombreux collèges. En 2015, le ministère de l'Éducation nationale avait proposé une expérimentation à 17 départements pour lutter contre la ségrégation scolaire.

Pour le SE-Unsa, il est urgent de soutenir et d'étendre cette initiative à l'ensemble du territoire français. Il est également impératif de faire de l'indice de mixité sociale, mis en place par la DEPP, un déterminant de la répartition des moyens pédagogiques.

Quelle efficacité pour le dispositif « devoirs faits » ?

Le ministre ne s'est pas préoccupé des problèmes d'organisation des établissements lorsqu'il a mis en place, dans l'urgence, sans moyens suffisants, le dispositif « devoirs faits ». On peut s'interroger sur l'efficacité d'un tel dispositif, dans la mesure où on va utiliser des surveillants, qui ne seront donc pas en train de remplir leur mission pendant ce temps. Les contraintes de ramassage scolaire imposent en effet de placer les heures dans le créneau restrictif des passages de bus. On ne peut pas non plus compter sur des emplois-aidés (voir ce que j'ai dit plus haut). Le bénévolat ? ne rêvons pas ! Quant aux enseignants, on leur a déjà imposé beaucoup de travail supplémentaire avec la réforme l'an dernier. Et l'enveloppe de HSE ne suffira pas à couvrir l'année.